

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° DN292

présenté par

M. Bru, Mme Lingemann, M. Blanchet, M. Cubertafon, Mme Thillaye, M. Lainé et Mme Poueyto

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 71 par les deux phrases suivantes :

« Pour lutter contre l'isolement géographique des militaires, les offres de transport depuis les zones militaires isolées seront renforcées, en partenariat avec les sociétés de transport, notamment avec les compagnies de bus. Aussi, un système de covoiturage sera développé pour faciliter la mobilité des militaires et agir dans une perspective écologique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement vise à réduire l'isolement des célibataires géographiques et des familles en facilitant les moyens de transport pour sortir de la zone militaire.